

Comme le noble à l'ignoble, la *fiance* s'opposait encore à la *dé fiance* et la *nicotine* n'était toujours qu'une herbe qui « *dessèche le cerveau et fait éternuer* ». Quant aux *tondeurs de nappe*, des parasites, et aux *gouges*, des « *garces à soldats* », ils reposent désormais dans ce semi-cimetière qu'est le Furetière, aux tombes si colorées qu'on croit plonger dans une Amazonie dont les feuilles, les fruits et les oiseaux seraient des vocables. Plus étrange, certains mots que nous réutilisons étaient alors jugés hors d'usage, tels *astuce* ou *hui*, terme de prétoire désignant le jour qu'il est, qui survit dans le tautologique *aujourd'hui* ou le sur-redondant *au jour d'aujourd'hui*... D'autres vocables se sont en revanche ossifiés – comme l'*antan* des neiges ou l'*apens* du guet. Nombreux au sein des institutions comme le clergé et la justice, ces musées Grevin du lexique, on les retrouve aussi dans la littérature, qui adore ces vieillards charmants et dérisoires, dont Saint-Simon, Huysmans ou Gide eurent la manie.

DE DONDONN À TRIBADE...

C'est la parution de son « *Essai d'un dictionnaire universel* », en 1684, qui fit exclure de l'Académie Furetière. Était-il aussi subversif que le dit Jean-Marc Mandosio, le préfacier des « *Mots obsolètes* » ? On imagine bien qu'il a la main heureuse, cet homme qui est « *toujours deux heures dans son lit* » à se paillarder – entendre : se dorloter, prendre ses aises. Mais Furetière n'encourage ni l'adultère ni la débauche, tout débordement contredisant la bienséance et la civilité, des notions qu'il révére. Certes, il ne donne le *faquin*, pour un homme de la lie du peuple qu'en précisant aussitôt : « *Il y a beaucoup de grands seigneurs qui ont des âmes de faquin* » ; de même, il rappelle qu'un mauvais couteau n'est bon « *qu'à châtrer un moine* ». Mais sa langue, colorée et crue, n'est jamais obscène, et si l'exclu ironise sur les gens de Cour et d'Académie « *qui se piquent d'être bien disants* », il précise au sujet d'*escamper*, avec un dédain qui sent sa perruque : « *Ce mot est bas* ». Alain Rey ne s'y était pas trompé, dans son essai sur Furetière, en parlant de la prudence de cet hédoniste surveillé, dont la religion et le goût du merveilleux tempéraient le rationalisme. Une sorte de bourgeois prévoltairien, plein de finesse et de galeté, qui ménageait la terre et le Ciel afin d'arranger au mieux sa vie.

On contestera encore que le premier de ces quatre florilèges, tirés du « *Dictionnaire universel* », que le Robert réédita in extenso en trois volumes, ne renferme que des mots obsolètes : de *gourme* à *patelin* et de *dondonn* à *tribade*, ils sont des centaines encore usités. *Suranné* lui-même ne l'était déjà pas en 1690.

Reste qu'en majorité les termes retenus ici sont devenus méconnaissables. Les *fèces* avaient alors l'odeur des « *choses succulentes distillées, comme roses, vin, etc.* » ; *bouquins* ne

renvoyait pas encore aux *Pléiades* en blue-jean de Guy Schoeller, mais aux hommes puants et débauchés. Et si l'on arborait une *fraisette* lors des grands deuils, comme les mignons d'Henri III, le mot n'identifiait pas encore la boisson colorée qui dénonce infailliblement les goûts de Charlus aux yeux du Narrateur.

Combien de locuteurs faut-il pour prolonger la vie d'un mot – ou de ces idiomes du Caucase qu'emporte chaque mois un vieillard ? Jacques Chirac fait volontiers des *cuirs* ; mais salt-on encore que ce mot désigne une faute de liaison (*Ce n'est pas-ta-moi*) ? Pourquoi certains termes traversent-ils les siècles et d'autres s'épuisent-ils après quelques décennies ? Voilà les questions que soulève cette lecture « amusante », comme on le disait de certaines expériences de physique.

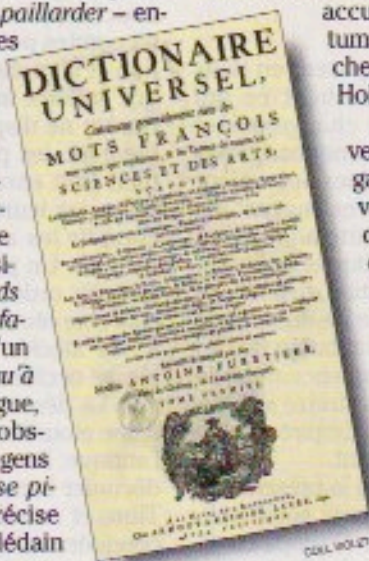
Dernière vétille, Furetière ne fut pas officiellement exclu de l'Académie pour obscénité, mais pour indiscipline et plagiat : les Immortels lui reprochaient d'avoir travaillé à son dictionnaire en même temps qu'au leur et d'avoir dissimulé ses trouvailles – les privilèges obtenus en 1674 par la Compagnie faisant défense « *de publier aucun dictionnaire français avant que le sien ne soit à jour* ». C'était cette entorse au monopole qui provoqua d'abord le *courroux* des 39 *birbes* et les poussa à vouloir faire interdire l'ouvrage. Furetière se défend de cette accusation dans ses nombreux factums contre l'Académie – lui dont le chef-d'œuvre ne put paraître qu'en Hollande, deux ans après sa mort.

On mérite reste de l'avoir ouvert aux mots de métier, jugés vulgaires, aux expressions issues du vieux français – Bayle réclamant dans sa préface la prise en compte des parlers régionaux. De quoi déplaire à une Assemblée qui mit cinquante-six ans à concocter son dictionnaire – il ne sortit qu'en 1694 –, fade et laconique en comparaison. Cerbère du bon français, l'Académie n'avait-elle pas reçu pour but de « *nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule des palais* » ?

On aurait enfin aimé en savoir plus sur cet abbé lié à Racine, Boileau et Molière, qui contribua à établir la doctrine classique et qui aurait collaboré aux « *Plaideurs* ». Car, plus que d'un lexicographe, son dictionnaire est d'un écrivain, romancier du réel fragmenté.

Brisons là, comme on disait alors : on paraîtrait ingrat. Mais n'est-il pas dit au mot *saffran* – c'est le nom de l'éditeur – « *qu'il fructifie mieux quand il est bien foulé* ». ■

« *Les mots obsolètes* », présenté par Jean-Marc Mandosio (400 pages, 149 F.). « *Les émotions* », présenté par Philippe Brenot (128 pages, 49 F.). « *Les péchés capitaux* », présenté par Jean-Luc Hennig (129 pages, 49 F.). « *Les couleurs* », présenté par Cécile Wajsbrot (141 pages, 129 F.). Le tout chez Zulma.



Le « *Dictionnaire universel* », d'Antoine Furetière, 1690

L'auteur

D'origine modeste, Antoine Furetière se fit connaître par des œuvres burlesques (« *Nouvelle allégorie ou histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Eloquence* » (1658) et le « *Voyage de Mercure* » (1659), satires du pédantisme et de la préciosité. Elu à l'Académie en 1662, cet esprit réaliste et narquois décida de rédiger son propre dictionnaire, obtint un privilège du roi – avant que l'Académie n'impose sa propre exclusivité sur l'enregistrement des mots. Mais cette mainmise étatique sur un territoire en pleine expansion – Richelet avait déjà publié un « *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* » en 1680, – fut toujours contestée. L'« *Essai d'un dictionnaire universel* » fit exclure Furetière de l'Académie en 1684 et c'est en 1690 seulement, de manière post-hume donc, que parut le « *Dictionnaire universel* » contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts » de Furetière.